

Paris, le 21 mai 2018

TARIF DES HONORAIRES*Consultations - médiation*

Consultation sur rendez-vous	90 €
Consultation spécialisée	180 €
Consultation complexe	360 €
Médiation et conciliation	600 €

Assistance annuelle

à partir de :

Entreprises	5.500 €
Collectivités Locales	5.000 €
Comités d'Entreprises	3.500 €
Associations	1.500 €

Consultations écrites, rédaction d'actes

Consultation écrite, par page	100 €
Création de SARL	500 €
Création de SA, SAS	1.500 €
Cession de parts sociales	1.500 €
Cession de fonds de commerce	3.000 €
Rédaction de contrat	1.500 €
Contrats spéciaux	5.000 €

Contentieux

Tribunal d'Instance, injonctions	1.900 €
Tribunal de sécurité sociale	2.500 €
Tribunal de Grande Instance	3.000 €
Tribunal de Commerce	3.000 €
Tribunal correctionnel	1.700 €
Juge des Affaires familiales	1.900 €
Juge de l'exécution	1.900 €
Instruction, mise en examen	2.000 €
Tribunal administratif	1.800 €
Commissions administratives	1.500 €
Référé	2.500 €
Conseil des Prud'hommes	2.500 €
Contrôle et contentieux fiscal, douane	3.500 €
Honoraire de résultat 15 %	

International

Demande de carte de séjour	1.900 €
Demande de nationalité française	1.900 €
Autorisation de travail	2.500 €
Carte de séjour « salarié »	1.800 €
Carte de Résident	1.900 €

Procédures particulières

Nationalité procédure TGI	1.800 €
Douanes, procédures douanières	3.000 €
Référé expertise construction	2.500 €
Assistance à expertise construction	2.500 €
Permis de conduire	1.800 €
Reconduite frontière – APRF	2.800 €
Refus de carte de séjour - OQTF	1.800 €
Refus de visa	3.500 €

Conditions Générales : toutes les prestations effectuées par le cabinet donnent lieu à l'établissement d'un devis soumis à l'acceptation du client, qui constitue un forfait de frais et honoraires. Pour la prise en charge d'un dossier, un forfait d'honoraires est toujours proposé dans les termes du tarif ci-dessus mentionné. Ce tarif est établi hors taxe sur la valeur ajoutée, sauf pour les tarifs de consultation et de médiation qui s'entendent toutes taxes comprises. Les frais exposés, tels que les frais d'huissier, de dépôt ou publicité légale, de timbre ou d'enregistrement sont facturés en sus et restent à la charge du client. A titre indicatif et à défaut d'autre convention, le tarif horaire pour le niveau d'expertise des avocats du cabinet est de 500 € HT pour les avocats associés et de 300 € HT pour le temps passé par les avocats collaborateurs.